

## REUNION DU CONSEIL INTERIMAIRE DE L'EDSP DU 16 OCTOBRE 2015

### COMPTE-RENDU

*Etaient présents :* J. ANKRI, F. AUBIN, S. BEN KHEDHER, A. BOURGEOIS, J. BOUYER, A. GOSELIN, M. KADAWATHAGEDARA, R. VARRASO, J. WARSZAWSKI.

*Excusés :* S. BASTUJI-GARIN, N. BILLON, J. COSTE, A. DESCATHA, D. EILSTEIN, A. ELBAZ, B. FALISSARD, J. KABORÉ, C. LEVY-MARCHAL, J.-Y. MARY, L. MEYER, G. REY, P. TUBERT-BITTER.

- Ordre du jour :**
- **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil intérimaire du 28/05/15**
  - **Direction de l'Ecole Doctorale**
  - **Discussion et approbation de la charte du doctorat de l'université Paris Saclay**
  - **Points d'actualité de l'EDSP :**
    - ✓ **Contrats Doctoraux et inscriptions 2015**
    - ✓ **Séminaires doctoraux de l'EDSP en 2015-2016**
    - ✓ **Journée de l'EDSP en 2016**
  - **Contrat d'adhésion au réseau doctoral coordonné par l'EHESP**
  - **Organisation d'une réunion des responsables d'équipes de l'EDSP**

\*\*\*

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL INTERIMAIRE

J.-Y. Mary n'était pas présent mais avait envoyé un message disant qu'il avait lu le compte-rendu et qu'il « suggérerait que le libellé de l'ED, "Ecole Doctorale de Santé Publique", soit associé à un complément à définir, de façon à ne pas laisser penser que toute la formation doctorale en Santé Publique est dans l'ED 570 ».

J. Bouyer a indiqué que le nom de l'ED a été choisi dans le cadre de la nouvelle accréditation à la demande de l'université Paris Saclay qui voulait un sigle simple, sans le numéro, et un nom reprenant la thématique de l'ED. Dans la communication externe de l'ED, il sera toujours associé aux sigles des universités d'accréditation (Paris Saclay et/ou Paris Est), afin d'éviter en effet de laisser penser que toute la santé publique est uniquement dans notre ED.

Après cette précision, le Conseil intérimaire approuve le compte-rendu du 28 mai 2015.

## 2. DIRECTION DE L'EDSP

La procédure de désignation officielle des directions d'ED suit son cours à Paris Saclay. La composition du Conseil a été transmise à l'université Paris-Saclay (une première fois en mai et de nouveau récemment). Elle doit être approuvée par le CA dans les prochains jours. Rappelons que c'est la suivante :

9 membres EDSP représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche	Joël Ankri Sylvie Bastuji-Garin, Joël Coste Alexis Descatha Alexis Elbaz	Laurence Meyer Nathalie Pelletier-Fleury Pascale Tubert-Bitter Raphaëlle Varraso
1 représentant des personnels IATOS	Grégoire Rey (Inserm-CépiDC)	

4 doctorants EDSP	Ben Kheder Soumaya, Fournier Lucie, Kaboré Jean, Kadawathagedara Manik
6 personnalités extérieures à l'EDSP Personnalités compétentes dans les domaines scientifiques Personnalités des secteurs industriels et socio-économiques concernés	Daniel Eilstein (InVS) Bruno Falissard (responsable Master) Claire Lévy-Marchal (Inserm, recherche clinique, ITMO Santé Publique) Nathalie Billon (Sanofi) François Aubin (Venn Life sciences) Jean-Yves Mary (représentant de l'ED Pierre Louis de Santé Publique)

Invités permanents : Jean Bouyer, Josiane Warszawski

Le Conseil doit maintenant se prononcer par vote sur le directeur de l'école doctorale et les autres membres de l'équipe de direction. Ce point était à l'ordre du jour, mais la direction intérimaire de l'ED a été informée quelques jours avant que ce vote ne pouvait pas avoir lieu avant l'élection des représentants des doctorants. Celle-ci est en cours. Lorsqu'elle sera finie, le Conseil sera consulté par un vote électronique sur la désignation de la direction.

### 3. CHARTE DU DOCTORAT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

Une nouvelle charte du doctorat a été élaborée par le Collège Doctoral de Paris Saclay. Elle s'appuie largement sur la charte précédente de Paris Sud, mais intègre aussi des éléments apportés par les autres établissements. Cette charte doit être discutée et approuvée par le Conseil de chaque ED (des propositions de modifications sont possibles).

*Cf annexe 1 jointe : Charte du doctorat de l'université Paris Saclay*

Pour le Conseil de l'EDSP, cette charte a le mérite de rappeler les rôles et responsabilités de chacun. Elle est donc approuvée dans sa globalité.

Certains points ont toutefois été discutés car ils soulèvent des questions que le Conseil a souhaité transmettre au Collège Doctoral de Paris Saclay :

- **"Une inscription en quatrième année est nécessaire si la soutenance n'a pas lieu avant le 31 août de l'année en cours."**

Le Conseil de l'EDSP ne comprend pas cette date du 31 août dans la mesure où l'année universitaire se termine fin septembre et qu'en pratique aucune soutenance n'est organisée en août. La question doit être posée au Collège Doctoral si cela ne serait pas plutôt la date du 30 septembre en vigueur jusqu'à maintenant.

- **Directeur co-directeur de thèse**

La charte stipule que "Pour chaque doctorant, cette responsabilité est portée par un directeur de thèse et un seul." (paragraphe VII.2.2).

Le Conseil de l'EDSP souhaite une modification de ce paragraphe VII.2.2. Il comprend bien cette disposition lorsqu'il y a une co-direction ou un co-encadrement par un chercheur n'ayant pas l'HDR. Mais, notamment dans notre ED qui est très interdisciplinaire, il arrive assez souvent qu'il y ait une "vraie" co-direction de thèse avec deux HDR ayant des compétences complémentaires. Il serait donc souhaitable pour éviter des difficultés que la double direction soit explicitement reconnue sans que l'un soit directeur et l'autre co-directeur.

D'autres points ont été discutés en raison de leur répercussion possible sur le fonctionnement de l'ED

- **La charte évoque un supplément au diplôme explicitant la formation doctorale suivie par le doctorant : est-ce d'actualité pour notre ED ?**

Jean Bouyer explique que ce point est en partie lié au nouveau décret (en préparation) régissant les études doctorales dont la première version mentionnait un tel supplément au diplôme. Il est probable

que cela soit maintenu dans la version finale. Par ailleurs, nous trouvons nous-mêmes dommage qu'il n'y ait finalement pas de trace de la formation doctorale suivie par les doctorants. Rappelons qu'une commission de l'EDSP a commencé à travailler sur une refonte partielle de la formation doctorale demandée par l'ED.

- **La rétroactivité de la charte**

Audrey Bourgeois rappelle que la charte entre en vigueur pour tous les doctorants dès cette année, mais qu'il n'y a pas d'application rétroactive. En revanche, les dispositions concernant le futur (par exemple, le suivi des thèses et la soutenance) s'appliquent. Les doctorants et les directeurs de thèses sont de plus tenus de se tenir au courant des modifications qui pourront survenir dans le futur et qui s'appliqueront aussi "prospectivement".

- **"Le directeur de l'école doctorale, présente annuellement le bilan, au conseil de l'école doctorale et au conseil du collège doctoral, de l'ensemble des décisions à caractère dérogatoire prise dans l'école doctorale qu'il dirige"**

Jean Bouyer confirme que c'est un point qui sera mis en œuvre dès cette année.

- **Le nombre maximum de doctorants encadrés par un même directeur de thèse est fixé à 5**

C'est plus que ce qui figurait dans la charte de Paris Sud, mais c'est un compromis avec la situation d'autres disciplines, notamment de sciences sociales.

Actuellement, l'EDSP a fixé un maximum de 3 (jusqu'à 5 en cas de co-directions de thèses). Le Conseil confirme que c'est toujours la règle en vigueur et cela sera précisé dans le règlement intérieur de l'ED

#### 4. POINTS D'ACTUALITE DE L'EDSP

##### ✓ *Contrats doctoraux 2015*

*Cf annexe 2 jointe : Récapitulatif de l'attribution des contrats doctoraux 2015 de l'ED*

Pour les 9 contrats doctoraux de l'EDSP, nous avons reçu 17 déclarations d'intentions. 14 candidats ont été auditionnés les 7 et 8 juillet 2015. Ils ont été classés comme indiqué dans l'annexe 2 : 9 sur la liste principale, 2 sur la liste complémentaire et 3 n'ont pas été classés.

Un des candidats classés sur la liste principale avait un demi financement du ministère de l'agriculture et "libérait" ainsi un demi CD.

Au cours de l'été, 2 candidats se sont désistés et un a obtenu un CD d'une autre source (INCA). De sorte qu'après avoir épuisé la liste complémentaire, il restait 1,5 CD non attribué. L'université Paris-Sud, nous ayant accordé 1/2 CD supplémentaire (en raison de l'abandon d'une de nos doctorantes ayant un CD l'an dernier), un "2<sup>ème</sup> tour" a été organisé en septembre pour recruter 2 doctorants sur contrat doctoral.

Cette procédure exceptionnelle a été adoptée car l'appel à candidature avait été largement diffusé en juin et juillet et qu'il n'y avait plus de temps pour en lancer un second. Les CD ont été attribués aux 2 projets de thèse dont le candidat s'était désisté, après audition des nouveaux candidats.

##### ✓ *Inscriptions 2015 (admissions)*

La commission de l'ED qui examine chaque demande d'admission fonctionne par conférence téléphonique depuis sa mise en place suite à la réunion du Conseil intérimaire du 3 février 2015. Cela correspond à la demande de l'université Paris Saclay qu'il y ait une forme de "jury" pour chaque demande d'admission. Les réunions sont prévues à chaque demande d'inscription et au plus une fois par semaine.

Il y a un certain filtre en amont de la commission. Le directeur de l'ED est en effet parfois sollicité pour un avis et nous recevons des candidatures sans directeur et/ou sans projet de thèse. Ne sont donc soumises à la commission que les candidatures a priori recevables.

Suite aux réunions de la commission, aucune demande d'admission n'a été refusée, mais la plupart ont amené des questions complémentaires ; pour l'une d'entre elles cela a conduit à un report à l'année prochaine de la demande d'inscription et pour deux ou trois autres, à une réécriture du dossier.

##### ✓ *Séminaires 2015-2016 organisés par l'EDSP*

Le programme général des séminaires organisés par l'EDSP a été préparé par Florence Menegaux, qui a accepté de s'en charger à compter de cette année en collaboration avec la direction de l'ED.

*Cf annexe 3 jointe : Programme 2015-2016 des séminaires organisés par l'EDSP*

Il a été diffusé à l'ensemble des doctorants de l'ED, par e-mail le 15 octobre 2015, afin qu'ils puissent prendre note des dates de ceux qui les intéressent. Le système d'inscription aux séminaires sur le site web de l'ED ne fonctionne plus. Audrey Bourgeois travaille à trouver une solution alternative.

### ✓ *Journée de l'ED 2016*

L'organisation de la Journée de l'ED prévue le 26 mai 2016 suit son cours. Raphaëlle Varraso et Sébastien Czernichow, aidés par Alexis Descatha, s'occupent du déroulé des conférences de la matinée ; les doctorants coorganisateurs s'occupent des ateliers de l'après-midi, ainsi que de l'organisation générale de la journée.

Le titre et le lieu ne sont pas encore définis, mais le thème général sera celui de la nutrition.

## 5. CONTRAT D'ADHESION AU RESEAU DOCTORAL COORDONNE PAR L'EHESP

Rappelons que le réseau doctoral en santé publique animé par l'EHESP fonctionne depuis plus de 10 ans. Les relations entre l'EHESP et les ED participantes étaient régies par des conventions d'association qui portaient à la fois sur le fonctionnement du réseau et sur la délivrance du diplôme. Toutes les ED n'avaient pas signé de telles conventions, et de toute façon, celles qui existaient sont maintenant arrivées à échéance.

L'EHESP a donc souhaité qu'un contrat soit de nouveau établi avec les ED concernant l'adhésion au réseau et son fonctionnement général.

Après discussion avec le directeur et la directrice adjointe du réseau (Bernard Jégou et Judith Mueller), la direction de l'ED avait proposé quelques amendements de forme et souhaité que la formation doctorale demandée par le réseau ne vienne pas entièrement s'ajouter à celle demandée par l'ED.

Le Conseil souligne qu'il sera aussi nécessaire de supprimer la mention que l'ED ouvre les cours de master aux doctorants du réseau car cette décision n'est pas de sa responsabilité.

Sous cette forme, le Conseil intérimaire approuve la proposition de contrat d'adhésion au réseau doctoral coordonné par l'EHESP.

*Cf annexe 4 jointe : Projet de contrat d'adhésion au réseau doctoral coordonné par l'EHESP*

## 6. ORGANISATION D'UNE REUNION DES RESPONSABLES D'EQUIPES RATTACHEES A L'EDSP

La direction de l'ED souhaiterait avoir un contact plus direct avec les responsables d'équipe pour renforcer le sentiment d'appartenance des équipes à l'ED et pour mieux organiser les candidatures des doctorants et leur suivi.

L'Assemblée Générale qui était organisée chaque année ne remplit pas suffisamment ce rôle et le directeur de l'ED propose de la remplacer par une réunion des responsables d'équipe (ou de leur représentant). Le bilan annuel de l'ED continuerait à être fourni mais sous un autre format (par exemple mis en ligne sur le site internet).

Le Conseil intérimaire de l'EDSP approuve à l'unanimité cette proposition.

*Compte rendu rédigé par Audrey Bourgeois et Jean Bouyer  
29 octobre 2015*